Reçu en préfecture le 29/03/2022

offiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_30-DE

# **Direction des sports**

# PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S)

# Espace Nautique de Givors

Mise à jour février 2022

Présenté et approuvé lors du conseil municipal de la ville de Givors le 24 mars 2022

Délibération n° .... du conseil municipal du 24 mars 2022

1 – Plan d'organisation de la surveillance et des Secours (POSS) de l'espace nautique de Givors – Commune de Givors

#### Sommaire

- I : Rôle du P.O.S.S
- II : Plan de fonctionnement général de l'établissement
  - 1. Identification de l'établissement
  - 2. Fonctionnement général
  - 3. Indice de fréquentation
  - 4. Organisation de la surveillance et la sécurité
  - 5. Matériel de secours disponible
  - 6. Matériel de ranimation disponible
  - 7. Autre personnel présent dans l'établissement
  - 8. Organisation interne en cas d'accident
  - 9. Exercices d'alarme
  - 10. Alertes des secours extérieurs
  - 11. Tableaux des horaires d'ouverture de l'établissement
- III : Plan de surveillance aquatique
  - 1. Principe de surveillance aquatique
  - 2. Procédures d'intervention en période scolaire
    - Consignes générales
    - Configuration des séances
    - o Organisation en cas d'accident
  - 3. Procédure d'intervention en cas d'accident en séance publique
- IV -: Annexes
  - 1 : Tableaux des effectifs de surveillance
  - 2 : Plan de l'équipement

2 – Plan d'organisation de la surveillance et des Secours (POSS) de l'espace nautique de Givors – Commune de Givors

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324 30-DE

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_30-DE

#### I. ROLE DU POSS

Le P.O.S.S. est un guide destiné à aider l'exploitant à mieux exercer ses responsabilités.

Le P.O.S.S. regroupe l'ensemble des mesures de préventions des accidents et de planifications des secours sous la responsabilité de l'Exploitant ; il comprend un descriptif des lieux et installations du matériel de secours et de communication ainsi qu'un descriptif du fonctionnement général.

Pour chaque plage horaire identique correspondant à un même type de fonctionnement, il précisera l'organisation de la surveillance ainsi que la procédure d'intervention en cas d'accident.

La rédaction du P.O.S.S. est une opportunité pour chacun de réfléchir aux conditions réelles d'utilisation de la piscine afin de mettre en place des dispositifs les mieux adaptés.

Pour pouvoir être efficace en cas d'accident le mieux est de s'y préparer.

Les procédures d'intervention prennent en compte les éléments de sécurité actifs, partant de deux constations :

- 1) Il est difficile de faire reposer toute la responsabilité d'une baignade sur une personne en raison du stress occasionné par l'accident, d'où une perte de capacité ; il faut donc constituer « l'équipe de sauvetage permanente ».
- 2) Le facteur TEMPS est essentiel pour la réussite d'une intervention en cas d'accident, seule une organisation réfléchie et parfaitement intégrée jusqu'à en devenir mécanique, se révélera efficace. Pour cela, elle doit :
  - Prendre en compte les particularités du lieu, les types de publics et les spécificités du personnel.
  - Intégrer les compétences et définir avec précision la mission de chacun des membres de l'équipe de prévention.
  - Etablir un protocole d'intervention logique englobant tous les éléments (prévention, information, rapport...)
  - Prévoir la mise en place d'un matériel de communication entre les différents acteurs de l'équipe d'intervention.

Une prestation de qualité commence par une surveillance et une organisation parfaitement opérationnelles.

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_30-DE

#### II. PLAN DE FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

#### 1. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : Espace Nautique

Adresse : Rue Honoré Pétetin- 69700 Givors

N° téléphone :

Propriétaire : Ville de Givors
Exploitant : Ville de Givors

Type de catégorie : X- 3è C

#### 2. FONCTIONNEMENT GENERAL

Période d'ouverture de l'établissement :

Ouverture permanente : ouiOuverture saisonnière : oui

- Ouverture occasionnelle : oui (certains jours fériés)

#### 3. INDICE DE FREQUENTATION

1 baigneur M² Plan d'eau sauf pataugeoire et zone réception toboggan (72m²).

Grand bassin 25 x 15 =  $375m^2$  / Petit bassin 15 x 17 =  $255m^2$ 

Fréquentation maximale instantanée : **558** personnes Fréquentation maximale hivernale : 285 personnes

Fréquentation maximal saisonnière : 320 personnes

Périodes de fortes fréquentations : période estivale/nocturne du mardi

Fréquentation annuelle (moyenne) : 60 000 personnes

4 – Plan d'organisation de la surveillance et des Secours (POSS) de l'espace nautique de Givors – Commune de Givors

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_30-DE

#### 4. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

Effectif: de 2 à 3 selon les périodes et les publics: annexe 1 du présent P.O.S.S.

Qualification: BEESAN, BPJEPS et 1 ou 2 BNSSA l'été et 2 OU 3 BEESAN, BPJEPS hiver.

Zones et postes de surveillances : annexe 2 du présent P.O.S.S.

Moyens d'alarme à disposition : Sifflets, bouton incendie, sonorisation, téléphone interne, talkie-walkie (période estivale), spartel.

Rôles et missions du personnel : prévus dans les plans de surveillance et les processus d'intervention en cas d'accident.

#### 5. MATERIEL DE SECOURS DISPONIBLE

- 2 plan durs;
- 1 couverture;
- Des attelles pour membres inférieurs et supérieurs ;
- Nécessaire de premier secours, pharmacie.

## **6. MATERIEL DE RANIMATION DISPONIBLE**

- 2 bouteilles d'oxygène avec manomètre et débilitre ;
- 1 ballon avec masques et valves pour permettre une ventilation ;
- 1 débrifilateur semi-automatique.

## 7. AUTRES PERSONNELS PRESENTS DANS L'ETABLISSEMENT

- 1 directeur
- 2 caissières
- 4 agents techniques et d'entretien

En rotation selon l'horaire de travail.

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_30-DE

#### 8. ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

Prévus dans les plans de surveillance et les procédures d'intervention en cas d'accident (Titre III. du présent P.O.S.S).

#### 9. EXERCICES D'ALARME

Périodicité : 2 fois par an.

#### 10. ALERTES DES SECOURS EXTERIEURS

Sapeurs-Pompiers: 018

Gendarmerie: 017

SAMU: **015** 

Police Nationale : **04.72.49.26.50**Police Municipale : **04.72.49.18.73** 

Personnel désigné pour déclencher l'alerte : MNS, agent d'accueil. Accueil des secours extérieurs : Agent d'accueil, agent technique

Zones d'accès : Infirmerie

#### 11. TABLEAUX DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

o Période scolaire : septembre à juin

Jours	Primaires/Secondaires	Public	Associations
Lundi	8h15-12h/14h30-17h	12h-14h00/17h-19h	19h-22h
Mardi	8h15-12h/14h30-17h	12h-14h00/17h-19h	19h-22h
Mercredi		12h-14h00	14h-22h
Jeudi	8h15-12h/14h30-17h	12h-14h00/17h-19h	19h-22h30
Vendredi	8h15-12h/14h30-17h	12h-14h00	19h-22h
Samedi	-	12h-17h	10h-12h + compétitions possibles
Dimanche	-	9h-12h	Compétitions possibles

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_30-DE

#### Petites vacances scolaires et période estivale :

Jours	Petites vacances scolaires	Période estivale
Lundi	12h-18h	10h-19h
Mardi	12h-21h	10h-19h
Mercredi	12h-18h	10h-19h
Jeudi	12h-18h	10h-19h
Vendredi	12h-18h	10h-19h
Samedi	12h-18h	10h-19h
Dimanche	9h-12h	10h-19h

o Ouverture des jours fériés éventuels : identiques aux horaires de la période.

#### III. PLAN DE SURVEILLANCE AQUATIQUE

# 1. PRINCIPES DE SURVEILLANCE AQUATIQUE

- O Consignes générales de surveillance :
- Sécurité assurée par **deux** surveillants : Un se place sur la chaise haute et le deuxième en circulation en fonction des exigences de fréquentation et d'éclairage.
- Sécurité assurée par **trois** surveillants : Deux se placent sur les chaises hautes et le troisième en circulation en fonction des exigences de fréquentation et d'éclairage.
- o Plan de l'équipement : annexe 2 du présent P.O.S.S.



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_30-DE

#### 2. PROCEDURE D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT EN PERIODE SCOLAIRE

#### Consignes générales :

- La chaine de secours concerne l'ensemble du personnel de sécurité (BEESAN, BNSSA) et d'accueil (agent d'accueil et agents d'entretien).
- En période estivale, les animateurs extérieurs se mettent à disposition du personnel de sécurité en cas d'intervention.
- Dans tous les cas les agents d'accueil, techniques et d'animation se réfèrent aux consignes et directives de la personne qui dirige les opérations.

#### Configuration des séances :

Ecoles Maternelles	Ecole Elémentaires	Classes mélangées (maternelle/élémentaire)	Collèges et Lycées
Surveillance : 1M.N.S. pour 375 m <sup>2</sup>	Surveillance : 1 M.N.S pour 375 m <sup>2</sup>	Surveillance : 1M.N.S. pour 375 m <sup>2</sup>	Surveillance : 2 M.N.S pour 375m <sup>2</sup> 2 postes fixes sur chaise haute ou 1
Poste fixe sur chaise haute	Poste fixe sur chaise haute	Poste fixe sur chaise haute	fixe et 1 tournant
Nombre d'élèves : 1 classe dans grand bassin	Nombre d'élèves : 2 classes dans grand bassin		Nombre d'élèves : 1 pour 5 m². 75 élèves maximum
Encadrement :	Encadrement :	Encadrement :	L'enseignement incombe au
Moins de 20 élèves-2 encadrants.	Moins de 20 élèves-2 encadrants.	Moins de 20 élèves-2 encadrants.	professeur qui organisera sa séance et composera son groupe
De 20 à 30 élèves- 3 encadrants.			en fonction des tests de la circulaire
	De 20 à 30 élèves- 2		n°2017-127 du 22/08/2017. II
Plus de 30 élèves- 4 encadrants.	encadrants.		prendra les dispositions
		Plus de 30 élèves- 4 encadrants.	nécessaires par rapport à
	Plus de 30 élèves- 3		l'autonomie des élèves.
	encadrants.		

Reçu en préfecture le 29/03/2022

ffiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_30-DE

# o Organisation en cas d'accident :

Maternelles et primaires : 3 MNS	Maternelles et primaires : 3 MNS	Public/Collèges et lycées : 2 MNS
Un MNS prévient ses collègues et fait évacuer	Un MNS prévient ses collègues et fait évacuer	Un MNS prévient son collègue et fait
le bassin.	le bassin.	évacuer le bassin.
L'instituteur évacue la classe dans le	L'instituteur évacue la classe dans le vestiaire.	Le professeur évacue la classe dans le
vestiaire.		vestiaire.
Le MNS le plus proche porte assistance et fait	Le MNS le plus proche porte assistance et fait	Le MNS le plus proche porte assistance et
le bilan, il sera assisté d'un 2ème MNS qui aura	le bilan, il sera assisté d'un 2ème MNS qui aura	fait le bilan, il sera assisté d'un 2ème MNS qui
apporté le matériel le matériel nécessaire au	apporté le matériel le matériel nécessaire au	aura apporté le matériel le matériel
traitement de la victime.	traitement de la victime.	nécessaire au traitement de la victime.
Le MNS porteur du téléphone préviendra les	Le MNS en soutien préviendra les secours en	Le MNS porteur du téléphone préviendra les
secours en fonction du bilan et aidera à	fonction du bilan.	secours en fonction du bilan et aidera à
l'assistance de la victime.		l'assistance de la victime.
Le personnel de service se met à disposition	Le personnel de service se met à disposition	Le personnel de service se met à disposition
des MNS.	des MNS.	des MNS.

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_30-DE

# 3. PROCEDURE D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT EN SEANCE PUBLIQUE

Intervention 2 M.N.S.	Intervention 3 M.N.S.
Le M.N.S qui constate l'accident prévient son collègue.  Le plus proche intervient et fait le bilan.  L'autre M.N.S.: - Prévient la caissière et s'occupe de l'évacuation des bassins Après le bilan appelle les secours au n° 018 ou 0112.	<ul> <li>Le M.N.S qui constate l'accident prévient ses collègues.</li> <li>Le plus proche intervient et fait le bilan.</li> <li>Celui qui possède le talkie-walkie prévient la caissière et va ensuite assister celui qui intervient. Il communiquera le bilan aux secours.</li> </ul>
<ul> <li>Va chercher le matériel pour assister son collègue.</li> <li>La caissière : <ul> <li>Fait plusieurs appels micro pour signaler l'évacuation des bassins ;</li> <li>Accueille les secours ;</li> <li>Ferme l'établissement.</li> </ul> </li> </ul>	<ul> <li>Le troisième fait évacuer le bassin, recueille les témoignages concernant l'accident et gère le public.</li> <li>La caissière : <ul> <li>Fait plusieurs appels micro pour signaler l'évacuation des bassins ;</li> <li>Accueille les secours.</li> </ul> </li> </ul>
<ul> <li>Le personnel de service :         <ul> <li>Se met à disposition des M.N.S.</li> </ul> </li> <li>Message type : Evacuation des bassins pour raison de sécurité.</li> <li>En été ; « veuillez regagner les plages extérieures, merci. » En hiver : « Veuillez regagner les vestiaires, merci.»</li> </ul>	Le personnel de service se met à la disposition des M.N.S.

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_30-DE

IV. Annexes